

CONSEIL DE FACULTE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance du 3 avril 2020 – 15 h 00 – Séance par visioconférence

Ordre du jour :

1. Nouvelles modalités de contrôle des connaissances :
 - Semestre 2, session 1
 - Session de rattrapage, semestres 1 et 2

Etaient connectés :

Collège A : Mme Aude BOUVERESSE, Mme Peggy DUCOULOMBIER, M. Raphaël ECKERT, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, M. Etienne MULLER, Mme Ariane PERIN-DUREAU

Collège B : Mme Catherine BIERENT, M. Arnaud DURANTHON, Mme Magalie NORD-WAGNER, Mme Christel SIMLER, M. Salim ZEIBAK

Collège BIATSS : Mme HATT, M. KELLER

Collège Usagers : Mme Lina BELHAJ SAIF, Mme Dorine GERMAIN, Mme Sonia HOUAMDI, Mme Louise JUNG, M. Raphaël LAURAIN, M. Pierre MAHLER, Mme Noémie MORGEN

Madame le Doyen indique en introduction quelques éléments faisant suite à la réunion des directeurs de composante du 03/04/2020 matin :

- L'université a mis en place des mesures pour lutter contre la fragilité numérique en remettant un certain nombre d'ordinateurs portables aux étudiants qui se sont fait connaître. Une deuxième distribution aura lieu dans les prochains jours. Une connexion 4G a été négociée avec Orange afin de faciliter l'accès au numérique.
- Des dispositions particulières avec le CROUS pour les étudiants confinés vont être mises en œuvre très prochainement.
- La CFVU a déjà examiné des MECC pour certaines composantes. Il n'y a aucune certitude sur le calendrier à venir si ce n'est qu'il faudra limiter au maximum les épreuves en présentiel.

PV approuvé le 15/06/2020

Depuis la fermeture de la faculté aux étudiants à compter du 13 mars au soir, des enseignements ont été réalisés en distanciel. Ce distanciel n'offre pas les conditions requises ; l'enseignement en présentiel est bien indispensable à la pédagogie.

La proposition soumise au vote a été longuement réfléchie avec l'équipe décanale malgré l'incertitude sur le calendrier. Toutefois, le mois de mai a été écarté car il semble inenvisageable que des examens puissent avoir lieu en présentiel.

Deux constats de base :

- La difficulté du distanciel pour le contrôle terminal que l'on soit étudiant, enseignant ou BIATSS. Ce procédé ne permet pas d'atteindre l'objectif recherché, notamment en matière de rupture d'égalité.
- Le respect au maximum du calendrier universitaire est essentiel pour beaucoup d'étudiants : stages, bourses, mise à disposition de logement, ...

Des épreuves en présentiel seraient donc proposées sur le mois de juin en débordant le moins possible sur début juillet.

Il faut ramasser autant que possible le temps académique tout en tenant compte de l'épreuve que nous subissons tous. Il sera tenu compte autant que possible de la réalité humaine dans le cadre de cette pandémie.

Proposition soumise aux membres du conseil de faculté :

- En ce qui concerne les **matières à TD**, le doyen souligne tout l'engagement des chargés de TD qui ont pleinement participé au maintien du lien pédagogique.

Il ne sera pas organisé d'épreuve terminale, seule sera donc retenue la note de contrôle continu (attribuée au titre des TD) ; naturellement, toujours sous l'autorité et la responsabilité des enseignants chercheurs titulaires de l'enseignement.

Il est proposé que les notes de TD déterminées par l'enseignant titulaire du cours soient reportées comme notes de contrôle terminal.

Les étudiants, qui n'ont pas validé, pourront passer le rattrapage en présentiel fin juin/début juillet.

- Matières sans TD

Les étudiants n'ont aucune note de contrôle continu. De plus, dans le cadre des différentes sélections et candidatures, ils pourraient se prévaloir de leur spécialisation dans certaines de ces matières.

Il est proposé un examen de QCM d'une durée de 30 minutes limitant le temps de correction, même si nous savons qu'il ne répond pas aux exigences académiques de nos formations.

- Calendrier :

Pour le semestre 2 de Licence et de Master : épreuves du 02 au 20 juin.

A partir du 20 juin jusqu'au 11 juillet : rattrapages.

PV approuvé le 15/06/2020

Nous ferons en sorte que les épreuves soient les plus ramassées possible afin de limiter le dépassement sur juillet.

Les dispositions présentées ne seront assurées que dans la mesure où les conditions sanitaires le permettront.

Selon Monsieur ECKERT, l'hypothèse d'examens en présentiel début juin semble très irréaliste. Il pense qu'il faudrait attendre un peu avant de communiquer au risque de provoquer une confusion auprès des étudiants en se contredisant.

Il est favorable aux modalités proposées mais précise qu'il faut que ne soient pris en compte dans les évaluations que les éléments enseignés en présentiel.

Il précise qu'il est important que la note de contrôle continu, dans la mesure où elle est reportée comme note de contrôle terminal, soit attribuée par l'enseignant chercheur titulaire du cours et donc qu'il y ait une réelle implication des enseignants chercheurs en corrigeant (à nouveau si ce n'est pas déjà le cas) les copies des galops d'essai, des devoirs rendus par les étudiants, ...

Monsieur ECKERT remercie le Doyen et l'équipe décanale pour le travail effectué.

Madame PERIN-DUREAU remercie le Doyen et l'équipe décanale.

Elle insiste sur le fait que les enseignants chercheurs titulaires des cours doivent pouvoir centraliser les informations de façon à harmoniser les notes mais cela implique de tenir compte du délai de récupération des travaux / copies qui sont pour certains chez les chargés de TD.

Selon Madame HAGUENAU-MOIZARD, il y a un caractère idéaliste de proposer des examens en présentiel, et quand bien même l'université rouvrirait en juin, elle ne sait pas si les étudiants qui résident en dehors de la région ou à l'étranger pourraient revenir à Strasbourg passer les examens.

Monsieur MULLER précise que cette proposition a été longuement réfléchi malgré toutes les incertitudes à ce jour. Toutefois, au vu de tous les messages d'étudiants reçus quotidiennement, il n'est pas sûr que ne pas se prononcer, même de manière incertaine, soit une manière d'apaiser les inquiétudes et l'angoisse des étudiants.

Il indique que les étudiants comprendront d'autant mieux que l'on puisse changer les dispositions prises maintenant au vu des annonces du gouvernement plutôt que « d'abandonner » dès maintenant sans rien proposer de concret.

A choisir, il préfère annoncer maintenant les examens en présentiel en juin et changer en fonction des décisions du gouvernement le cas échéant.

Dans la communication, il sera important de souligner que l'organisation provisoire est susceptible d'être remise en cause.

Madame BOUVERESSE demande si dans ce cadre très incertain, le calendrier de remise des sujets des QCM (le 06 mai) serait maintenu car la mise en place d'un QCM demande beaucoup de travail.

Madame le Doyen indique que ces dates pourraient être assouplies mais à ce stade, nous espérons pouvoir tenir les examens en présentiel en juin.

PV approuvé le 15/06/2020

Madame NORD-WAGNER demande pourquoi les enseignants n'utiliseraient pas Moodle pour les matières à TD ?

Monsieur MULLER précise que les QCM à distance posent 2 problèmes :

- d'un point de vue technique, au vu des effectifs, nous ne sommes pas certains que la plateforme supporte autant de connexions en même temps.
- d'un point de vue juridique, la DGESIP a publié une note sur les examens à distance où il est fait état d'une télésurveillance de chaque étudiant via une webcam par exemple et de prévoir un examen blanc au préalable pour s'assurer de l'accès à la plateforme de tous les étudiants permettant de vérifier que la technique est fiable. Ce procédé est infaisable au vu de nos effectifs.

Madame DUCOULOMBIER revient sur l'intervention de Madame HAGUENAU-MOIZARD ; le cas des étudiants internationaux ordinaires est prévu dans la proposition soumise avec des dérogations qui pourront être accordées. Si besoin, ces dérogations pourraient être étendues aux étudiants résidant ailleurs en France, dans le cas d'un déconfinement progressif par région ou département par exemple.

Sur l'intervention de Monsieur ECKERT en ce qui concerne la nature de ce qui est évalué, les étudiants continuent de rendre des devoirs à l'heure actuelle, pour certains cela permettra d'avoir une 2^{ème} note et donc un contrôle continu.

Monsieur ECKERT précise qu'il parlait des épreuves en présentiel susceptibles de se dérouler en juin. Il estime que les évaluations écrites à ce moment ne devraient porter que sur ce qui a été vu en présentiel. Selon Monsieur ECKERT, les étudiants sont sûrement angoissés et ont besoin de réponse mais donner une solution maintenant et d'en changer dans quelques semaines, il n'est pas sûr que ce soit pertinent.

Selon Madame PERIN-DUREAU, l'intérêt de communiquer dès à présent est de poser un cadre, une ligne de conduite, de donner aux étudiants un cap à suivre.

Madame HAGUENAU-MOIZARD demande pourquoi ne pas annoncer les plans A et B en même temps afin de pouvoir envisager toutes les solutions possibles.

Madame SIMLER demande pourquoi les étudiants Erasmus ont un calendrier différent ? Selon elle, il y a un risque d'inégalité de traitement entre les différents étudiants.

Pour Madame DUCOULOMBIER, la plupart des étudiants Erasmus, c'est-à-dire en programme d'échange, sont repartis dans leur pays et ne reviendront pas. Pour ces étudiants, diplômés par leur université d'origine et non pas par l'université de Strasbourg, il est nécessaire de fournir des notes aux universités partenaires dans les calendriers que les partenaires définissent, d'autant plus si l'on veut continuer les coopérations avec ces partenaires. Ces étudiants ne sont pas rattachés aux cohortes ordinaires et des épreuves spécifiques ont déjà lieu en temps ordinaire. Cela concerne pour chaque matière entre 15 à 20 étudiants maximum. Venant de nombreux pays différents, le problème du décalage horaire se pose également pour organiser une épreuve en simultané pour tous les étudiants.

C'est pourquoi il est proposé un calendrier différent qui respecte au maximum le calendrier initial proposé. Concrètement, le sujet sera envoyé par mail aux étudiants avec un rendu dans les 24 heures (cette solution a été adoptée par l'IEP par exemple).

Cette proposition tient également compte du calendrier des opérations de sélection qui se dérouleront ensuite et permet que les enseignants n'aient pas tout à faire en même temps (correction de copies, sélections, ...).

Elle précise que les étudiants des double-diplômes sont des étudiants diplômés par l'université de Strasbourg et éventuellement par l'université partenaire également. Ils sont donc rattachés aux cohortes ordinaires mais pourront, au cas par cas, demander des dérogations s'ils se trouvent dans les situations prévues pour celles-ci.

Madame NORD-WAGNER pense qu'il serait intéressant de donner les plans A et B en même temps.

Madame Louise JUNG indique que les étudiants doivent être informés au plus vite, ils ont besoin d'avoir des repères, d'un cap à suivre.

Monsieur LAURAIN confirme les propos de Mme JUNG et ajoute qu'il est important de connaître les dates envisagées afin de réviser de manière plus sereine. Certains étudiants pensaient encore hier que les examens auraient lieu à distance à partir de la semaine prochaine.

Monsieur MULLER reconnaît qu'il serait idéal de communiquer les plans A et B en même temps mais il indique également que chacune de ces hypothèses doit faire l'objet d'une profonde réflexion et que le plan B n'est pas à ce jour véritablement construit.

Madame PERIN-DUREAU s'interroge sur le calendrier de sélection en M2 et sur les critères pris en compte dans l'examen des candidatures. Elle a reçu des questions des étudiants.

Madame le Doyen : à ce stade, les calendriers M1 et M2 sont maintenus en l'état.

Madame LIGEY indique que des informations relatives à la sélection en master seront disponibles via le site de la Faculté et indique la création d'une foire aux questions qui prendraient en compte également les questions spécifiques que les étudiants se poseraient.

Monsieur DURANTHON reconnaît la difficulté du travail effectué. En ce qui concerne la communication, il craint que la Faculté perde en crédibilité si elle annonce des modalités maintenant et d'autres modalités plus tard. Il se dit inquiet de la faisabilité des examens en présentiel au mois de juin, d'autant plus que les étudiants marqués par une période complexe vont être amenés à composer sous un format inadapté et dans de mauvaises conditions.

C'est pourquoi il se demande s'il n'est pas possible d'envisager un rattrapage à distance ou d'autres modalités pour le rattrapage.

Monsieur MULLER demande ce qui est souhaitable et souhaité par les étudiants, à savoir, une banalisation du semestre ou une évaluation car ils ont travaillé toute l'année et qu'ils veulent avoir un dossier plus solide pour les sélections. La décision a été difficile mais le distanciel pose un réel problème juridique, d'autant plus que les dispositions réglementaires régissent le cadre des examens et que nous devons les respecter.

PV approuvé le 15/06/2020

Madame GERMAIN remercie pour tout le travail effectué. Elle demande des précisions sur le plan B. Qu'en est-il des régimes spéciaux qui sont dispensés de TD et n'ont donc pas de note de contrôle continu ?

Madame le Doyen indique que ce qui est présenté à ce conseil a pris beaucoup de temps afin de proposer une solution qui semble équilibrée. Le plan B n'est pas abouti il est donc trop tôt pour donner des éléments définitifs. Cela demande une concertation importante avec les équipes pédagogiques et les services. Elle indique qu'il est plus pertinent de proposer un plan A maintenant et un plan B fin avril en fonction de l'évolution de la situation.

Madame HAGUENAU-MOIZARD est entièrement d'accord sur le sujet du distanciel. Ceux qui ont vraiment besoin de notes sont les L3 et les M1 dans le cadre des sélections.

Est-il envisageable dans les circonstances exceptionnelles qui sont établies, de demander un report de la sélection Master 1 pour 2021/2022 au Ministère sachant que l'ordonnance du 27 mars laisse toute latitude (ce qui constituerait une base juridique).

Madame le Doyen indique que la sélection en Master 1 est maintenue selon le calendrier.

Monsieur MULLER se dit très réservé pour différer la sélection en Master 1 pour 2 raisons :

- il faudrait adopter et modifier des textes dans des délais très contraints, notamment un décret autorisant exceptionnellement la sélection en M2 cette année, avec tous les risques d'erreurs et d'oublis de mentions/parcours que cela comporte.
- cela constituerait un virage à 180 degrés par rapport ce à quoi nous préparons nos étudiants depuis 2 ans.

Madame le Doyen indique que les facultés ont pensé leur offre de formation en fonction de la sélection M1 et ce modèle est incompatible avec un report de cette sélection.

Madame JUNG demande si au niveau des langues, il est envisagé un QCM de 30 minutes. Les étudiants se posent des questions sur la nature de ce QCM : texte avec questions, questions de grammaire sachant que la grammaire n'a jamais été abordée lors des enseignements donc il paraît difficile de préparer un exercice de ce type.

Madame le Doyen indique que la question a été abordée ; Monsieur SCHAEFFER pourra donner des précisions.

Monsieur ZEIBAK souhaite avoir des précisions sur l'élaboration des QCM ; par exemple pour la première année de licence, faut-il harmoniser les sujets pour les trois amphithéâtres ?

Monsieur MULLER indique qu'il paraît difficile d'imposer sans trop empiéter sur la liberté pédagogique des enseignants.

Madame DUCOULOMBIER précise que l'égalité semble respectée dès lors qu'un amphithéâtre est traité de la même manière. L'apprentissage ne se fait pas de la même manière dans chaque amphithéâtre ; elle n'est pas certaine qu'on puisse imposer une règle absolue pour l'ensemble des enseignants. La liberté de chacun doit être maintenue.

PV approuvé le 15/06/2020

Monsieur LAURAIN indique qu'il paraît essentiel de préciser aux étudiants les modalités de chaque QCM : le type de QCM et le barème de correction notamment.

Monsieur DURANTHON demande s'il est possible d'établir un sujet type QRC, ce qui implique une correction par l'enseignant, ou uniquement un QCM avec correction automatique avec une machine ?

Madame le Doyen indique que le QCM avec correction automatique par le lecteur optique est prévu à cet effet afin d'éviter d'ajouter une charge supplémentaire aux enseignants qui seront dans la phase de sélection M1 et M2.

Il paraît possible de demander à chaque collègue de préciser les modalités de son QCM : cours ou cas pratique, réponse unique ou choix multiple ou mixte des deux et barème de correction.

Madame GERMAIN pose la question des régimes spéciaux pour laquelle la réponse n'a pas été donnée.

Madame le Doyen indique que dans la mesure où ces étudiants n'ont pas de notes de contrôle continu, ils auront une épreuve d'1h30 sur table et le rattrapage le cas échéant.

Madame BELHAJ SAIF repose la question des langues.

Madame le Doyen indique qu'il avait été envisagé un texte bref avec des questions de cours afférents mais propose que les enseignants de langue définissent concrètement leurs modalités et les communiquent ensuite à l'équipe décanale qui se fera le relais auprès des étudiants.

Madame MORGEN demande ce qu'il en est des TD de recherche comme gouvernance des entreprises.

Madame le Doyen indique qu'ils relèvent du régime ordinaire avec l'application du contrôle continu donc qu'il n'y a pas d'épreuve supplémentaire.

Monsieur ECKERT pose la question de l'égalité de traitement des étudiants puisqu'on ne sait pas exactement à quoi a eu accès chaque étudiant, or ce principe d'égalité se doit d'être respecté (ordonnance du 27 mars 2020).

Les enseignants ont improvisé et n'ont pas le recul nécessaire pour évaluer ce qui a été fait.

Monsieur ECKERT demande si une banalisation du semestre pourrait être envisagée. Il considère qu'organiser des QCM revient à faire composer des étudiants sur un format qui n'est pas adapté et contre lequel la faculté de droit se bat depuis très longtemps ; les étudiants seront d'ailleurs certainement dans de mauvaises conditions.

Madame le Doyen confirme que la Faculté résiste autant que possible contre la généralisation des QCM mais il s'agit là de circonstances exceptionnelles et il semble que ce soit ici la seule solution pour proposer une évaluation. Elle rappelle que la Faculté a déjà eu recours à ce système dans des circonstances exceptionnelles.

Madame HAGUENAU-MOIZARD précise que lorsque la faculté a dû recourir à des QCM dans l'urgence, il s'agissait d'organiser la 1^{ère} session de rattrapage en quelques semaines.

PV approuvé le 15/06/2020

Madame BOUVERESSE fait part de son expérience sur l'organisation des oraux du M2 et d'un galop d'essai à distance. La totalité des étudiants concernés ont pu se connecter et participer aux épreuves grâce à Moodle.

Elle serait en faveur de laisser les enseignants décider du programme de leurs sujets.

Elle rappelle qu'il est effectivement important de prendre en compte les situations spécifiques (Erasmus, étudiants internationaux ordinaires, ...) et félicite donc l'équipe pour avoir anticipé ce point.

Madame le Doyen précise que Moodle a été techniquement boosté.

Monsieur MAHLER demande si des enseignants risquent de s'opposer à l'information des modalités des QCM aux étudiants.

Madame HAGUENAU-MOIZARD rappelle qu'elle n'est pas favorable à l'organisation en présentiel mais qu'elle se pliera évidemment au vote des instances.

Madame le Doyen proposera une note aux enseignants pour qu'ils puissent informer au préalable les étudiants des modalités du QCM.

Madame DUCOULOMBIER demande s'il est possible de préciser les modalités du vote des MECC ; à savoir, un vote en bloc sur l'ensemble des modalités ou point par point.

Madame le Doyen indique qu'en principe, il s'agissait d'un vote d'un bloc puisque ce sont tous les éléments qui seront soumis à la CFVU mais si les membres du Conseil préfèrent un vote point par point, nous pouvons préparer un document et le transmettre aux membres du Conseil pour détailler le vote.

Monsieur LAURAIN demande quels justificatifs sont à fournir pour les dérogations des étudiants internationaux ordinaires.

Madame LIGEY précise qu'une copie d'un billet de train/avion, voire une attestation sur l'honneur constitueront un justificatif de dérogation.

Madame BIERENT précise qu'en ce qui concerne les étudiants à l'étranger, notamment en L3 AES, ils ont déjà été identifiés et nous savons donc qui sera concerné.

Madame PERIN-DUREAU demande à ce que la formulation soit précisée afin de bien comprendre si la note de TD est reportée comme note d'examen terminal ou s'il n'y a pas de note d'examen terminal et seulement la note de TD.

Selon Madame le Doyen, ce moment d'échange était nécessaire et elle remercie tous les participants.

Le vote suivant est proposé aux membres du conseil de faculté :


- Vote sur les MECC du semestre 2 et le rattrapage pour les licences et master 1
- Vote sur les MECC du semestre 2 Capacité en droit et licence professionnelle Métiers du notariat
- Vote sur les MECC du semestre 2 de la licence professionnelle Banque

PV approuvé le 15/06/2020

- Vote sur les MECC du semestre 2 et le rattrapage des étudiants en Erasmus

Le vote est ouvert jusqu'au 6 avril 2020 à 12h00.

La séance est levée à 16h48.

 Le Doyen,
Marie-Louise Luffery-Andrieu
Marie-Louise LUFFERY-ANDRIEU

